



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Benefices agricoles

Question écrite n° 58025

Texte de la question

Le comité interministeriel d'aménagement du territoire a décidé, lors de sa réunion du 28 novembre 1991, de simplifier les rattachements fiscaux et sociaux des pluriactifs par assimilation à l'activité principale de toute activité secondaire à condition que celle-ci ne dégage pas plus de 30 p 100 du chiffre d'affaires de l'activité principale. Une mission ayant été confiée à cette fin à un maître des requêtes au Conseil d'Etat, M Jean-Paul Calloud demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt de bien vouloir lui faire le point de ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le groupe de travail interministeriel réuni sous la présidence de M Gaeremynck, maître des requêtes au conseil d'Etat, poursuit ses réflexions quant à la mise en œuvre des décisions du CIAT du 28 novembre 1991 évoquées par l'honorable parlementaire. Un rapport sera remis au Premier ministre à l'automne, qui précisera les dispositions pouvant être prises.

Données clés

Auteur : [M. Calloud Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58025

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2265